

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Une enquête publique préalable à une autorisation environnementale en vue d'obtenir l'autorisation de renouvellement et d'extension de l'exploitation d'une carrière de sable et de graviers, déposée par la société CARRIERES THOMAS GRANULATS, située lieu-dit « La Ronze » 42210 CRAINTILLEUX, aura lieu du **lundi 23 janvier au vendredi 24 février 2023 à 17h**, soit une durée de 33 jours.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur le directeur de la SOCIETE THOMAS GRANULATS, dont le siège social est situé 11 boulevard Jean-Jaurès 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON, téléphone 04-77-55-21-35.

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant la demande d'autorisation est la préfète de la Loire. À l'issue de l'enquête publique, la demande susvisée fera l'objet d'une décision préfectorale d'autorisation, éventuellement assortie du respect de prescriptions, ou de refus.

Durant cette période, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier (demande, étude d'impact, pièces annexes) déposé en mairie de CRAINTILLEUX, siège de l'enquête publique aux heures et jours habituels d'ouverture des services au public, à savoir : lundi de 8h30 à 12h, mercredi 8h30 à 12h, et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, ainsi que sur le site internet indépendant et sécurisé ouvert spécifiquement pour cette enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4385>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre numérique accessible à l'adresse suivante : enquete-publique-4385@registre-dematerialise.fr

Ces dernières devront être transmises avant la clôture de l'enquête, soit le vendredi 24 février 2023 à 17h.

Toutefois, Madame Jeanine BERNE, qui a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur, sera présente en Mairie de CRAINTILLEUX les :

- Lundi 23 janvier de 8h30 à 12h
- Mercredi 1er février de 8h30 à 12h
- Mercredi 8 février de 8h30 à 12h
- Vendredi 17 février de 13h30 à 17h
- Vendredi 24 février de 13h30 à 17h

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en mairie de CRAINTILLEUX, ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Montbrison.

Ces documents resteront à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces informations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.loire.gouv.fr, rubrique « ICPE : Installations classées pour la Protection de l'Environnement », « Les dossiers en cours d'instruction dans la Loire », « Tableau des dossiers en cours d'instruction ».

Par ailleurs, toute personne physique ou morale concernée peut demander, à ses frais, communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le présent avis sera affiché quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, en mairie siège de l'enquête CRAINTILLEUX, dans les mairies concernées par le rayon d'affichage L'HOPITAL-LE-GRAND, RIVAS, VEAUCHE, VEAUCHETTE, ANDREZIEUX-BOUTHEON, SAINT-CYPRIEN, BONSON, SURY-LE-COMTAL et PRECIEUX sur les lieux habituels d'affichage de ces communes ainsi que sur les lieux des aménagements projetés.